

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.10.12_01**

Le douze octobre deux mil vingt, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 02/10/2020

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Abstentions :

Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20201012-2020-10-12-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Rapporteur : Monsieur François RIEU – Maire.

**DELIBERATION 1 : APPROBATION DU PROJET « REFECTION DE LA TOITURE
DE L'ECOLE PRIMAIRE »
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU DISPOSITIF
- « BONUS-RELANCE »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Région a mis en place un dispositif « le BONUS RELANCE » qui s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 20 000 habitants.

Cette aide est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

Les projets sont subventionnés à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier pour la réfection de la toiture de l'école primaire et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Maitrise d'œuvre	8 075.00 €	Subvention Conseil Régional – Bonus- Relance	50 % sur la base de 106 876.09 € HT	53 438.45 €
Rénovation de la couverture de l'école primaire	88 385.09 €			
Installation d'une isolation sur dalle	10 416.00 €			
TOTAL HT	106 876.09 €			
TVA	10 687 .61 €	TOTAL subventions attendues		53 438.45 €
		Autofinancement de la Commune dont TVA		64 125.25 €
TOTAL TTC	117 563.70 €	TOTAL TTC		117 563.70 €

Ouï cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** ;

- **D'APPROUVER** le projet « Réfection de la toiture de l'école Primaire ».
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **117 563.70 € TTC**.
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Conseil Régional au titre du dispositif « Bonus-Relance » et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** au Conseil Régional une subvention de **53 438.45 €** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** les dérogations pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A Grignon, le 12 Octobre 2020

Le Maire,

François RIEU.



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
 Et de la publication, le